



Courant collectif | MRC de Marguerite-D'Youville

Comité de suivi d'un éventuel projet éolien

Compte rendu de la rencontre du 16 septembre 2025

1^{re} rencontre du comité

Date : le mardi 16 septembre 2025

Heure : de 19 h à 21 h 30

Lieu : Bureaux de la MRC de Marguerite-D'Youville (609, route Marie-Victorin à Verchères)

Membres présents

› Joel Bélanger – Ville de Varennes	› Félix Larivière – Citoyen de Verchères
› Sylvain Berthiaume – MRC de Marguerite-D'Youville	› Pénélope Larose – Municipalité de Calixa-Lavallée
› Karine Brodeur – Municipalité de Verchères	› Judith Lavoie – Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM)
› Sébastien Bureau – Citoyen de Varennes	› Léa-Marie Martin – Citoyenne de Verchères
› Emmanuelle Courville – Citoyenne de Calixa-Lavallée	› Josée Bissonnette – Maison des jeunes de Verchères

Facilitation de la rencontre

- › Hugo Mimee – Coordonnateur du comité de suivi, Table ronde Participation publique
- › Isabel T. Dion – Documentation des échanges, Table ronde Participation publique (collaboratrice)

Points à l'ordre du jour

1 . Mise en contexte

- Pour débuter la rencontre, les membres se sont présentés en précisant leur intérêt à siéger au comité.

Sylvain Berthiaume, représentant la MRC de Marguerite-D'Youville a présenté la démarche Courant collectif ainsi qu'une mise à jour des récentes étapes associées à un éventuel projet éolien sur le territoire (voir le document de présentation en annexe du compte rendu).

Voici les éléments ayant fait l'objet de questions et de discussions avec les membres présents:

- L'adoption par la MRC d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) est venue restreindre les endroits où il serait possible de développer de l'éolien.

Les membres sont invités à regarder la [vidéo de la présentation du règlement de contrôle intérimaire \(RCI\) de la MRC.](#)

- Des membres souhaitent, lors d'une prochaine rencontre, avoir une discussion plus poussée sur les distances séparatrices prévues au RCI et la nécessité de les réviser.
- L'installation d'une éolienne ne nécessite pas de dézonage, car il s'agit d'un usage non agricole autorisé en zone agricole.
- Des précisions sont apportées sur la simulation financière réalisée pour illustrer la répartition des revenus entre les municipalités, de même que pour les propriétaires concernés, dans le cadre d'un éventuel projet éolien.

Document présenté : [Résumé des kiosques, page 14.](#)

- Des membres souhaitent revenir sur la répartition des revenus d'un éventuel projet éolien lors d'une prochaine rencontre.
- La démarche Courant collectif avait pour but initial de consulter la population sur le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la MRC et ensuite sur le développement d'un éventuel projet éolien.

Des principes directeurs ont notamment été élaborés dans le cadre de ces consultations.

- Certains membres soulignent que les communications lors des premières activités de consultation de la démarche Courant collectif pouvaient porter à confusion en portant sur les énergies renouvelables en général (donc plutôt de nature informative) et le fait que les plus récentes activités concernaient plus directement un projet éolien. De plus, plusieurs citoyennes et citoyens n'ont pas entendu parler de la démarche et des activités consultatives qui ont eu lieu.
- Les membres sont invités à aller lire le [rapport de participation publique](#) et à penser aux modes de communication qui pourraient être utilisés pour inciter la population à participer en plus grand nombre aux prochaines activités de consultation.
- Il est convenu de discuter, lors d'une prochaine rencontre, des modes de communication qui permettront de consulter la population dans le cadre d'un éventuel projet éolien.
- Des membres trouveraient utile d'en savoir plus sur la possibilité de la MRC de se retirer d'un projet éolien au fil de son développement, car la MRC doit pouvoir évaluer

l'acceptabilité sociale du projet avant qu'il ne soit trop tard pour se retirer du projet sans pénalité.

- Des membres soulignent qu'il serait important de préciser, dans le cadre des communications associées à un éventuel projet éolien, le fait qu'un contrat initial sur 30 ans ne signifie pas que les éoliennes seraient démantelées dans 30 ans, car d'autres contrats pourraient être signés par la suite.
- La MRC précise les principaux jalons qui doivent être franchis pour que le projet puisse être réalisé :
 - Demandes d'autorisations auprès de Transport Canada et de NAV CANADA sur la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire de la MRC en fonction des contraintes liées à l'espace aérien.
 - Analyse du potentiel réel de vent sur le territoire de la MRC.
 - Réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement et demandes d'autorisations gouvernementales.
 - Processus de consultation publique mené par le BAPE.
- Il est convenu que la prochaine rencontre sera prévue lorsque la MRC aura reçu des informations de la part de Transport Canada et de NAV CANADA, au plus tôt en début d'année 2026.
- Pour chacune des rencontres, des faits saillants seront établis avec les membres en fin de rencontre et rendus publics sur le site de Courant collectif.
Les membres sont invités à les diffuser dans leur réseau (population, voisin(e)s, membres, etc.).

2. Accompagnement de Table ronde Participation publique

Le document de présentation sera transmis aux membres.

3. Fonctionnement proposé du comité

Le document de présentation sera transmis aux membres.

- Les membres sont invités à lire attentivement le fonctionnement proposé du comité et à faire part de leurs commentaires au coordonnateur du comité par courriel (hugo@participationpublique.ca).

Actions et suivis :

- Sujets à aborder lors d'une prochaine rencontre :
 - La répartition des revenus d'un éventuel projet éolien entre les municipalités et auprès des propriétaires concernés.
 - Les distances séparatrices prévues au RCI et la nécessité de les réviser.
 - Les modes de communication à utiliser pour interpeller la population dans le cadre d'un éventuel projet éolien.
 - La possibilité de la MRC de se retirer d'un projet éolien au fil de son développement sans pénalité, notamment en l'absence d'acceptabilité sociale du projet.
- Les membres du comité sont invités à penser aux modes de communication qui pourraient être utilisés pour inciter la population à participer en plus grand nombre aux prochaines activités de consultation.
- Les membres sont invités à lire attentivement le fonctionnement proposé du comité et à faire part de leurs commentaires au coordonnateur du comité par courriel (hugo@participationpublique.ca).

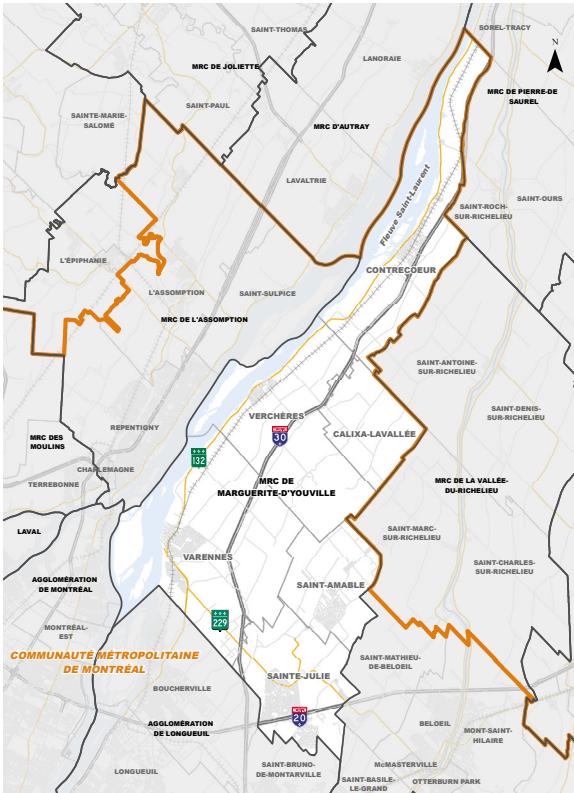
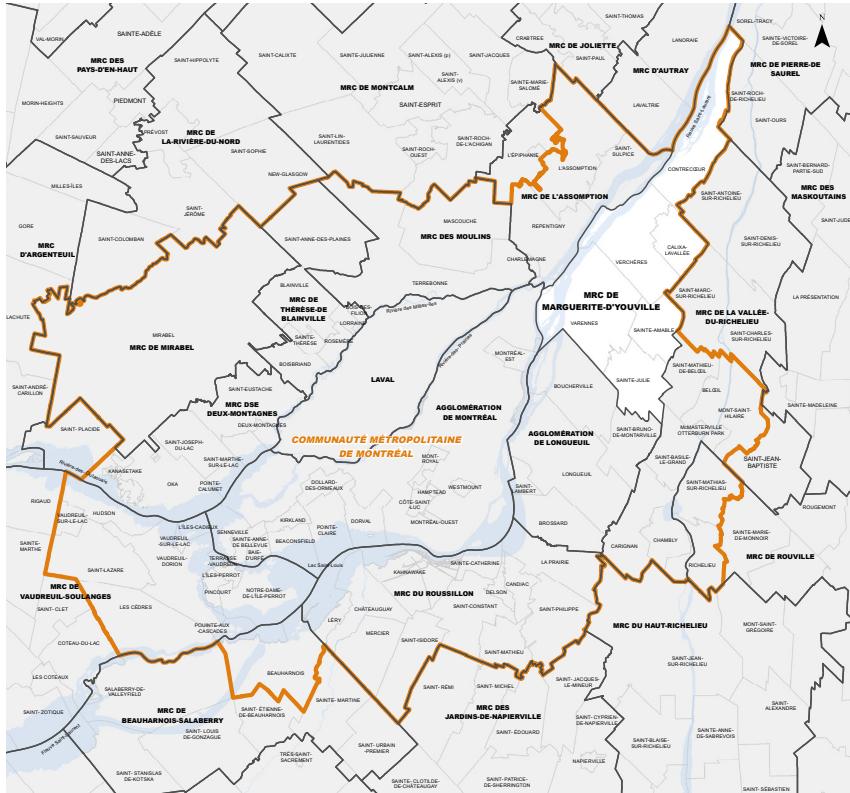
L'énergie nous unit

courant
collectif

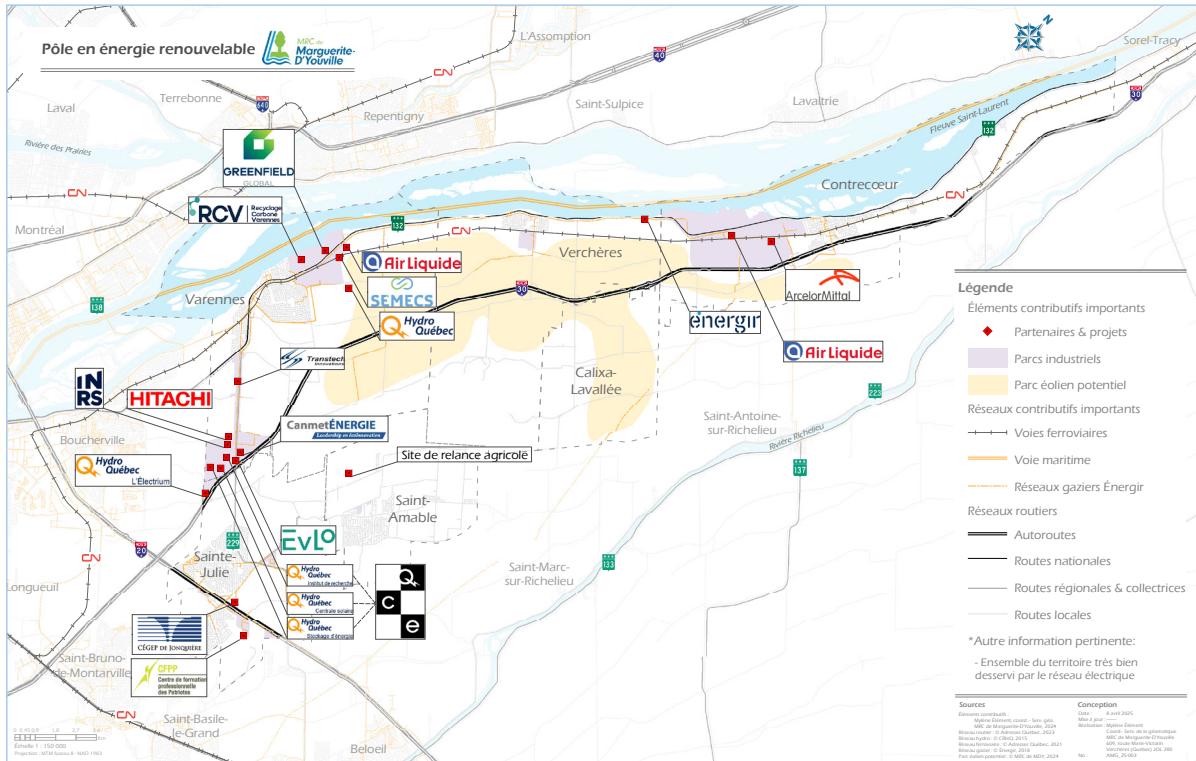
Comité de suivi pour un projet de parc éolien

Rencontre du 16 septembre 2025

MRC de Marguerite-d'Youville – 83 000 personnes



Les énergies renouvelables, l'ADN de la MRC



- » Collecte sélective — pionnière
- » Biométhanisation
- » Biocarburants



Le développement durable, une priorité locale

- » **Leadership politique axé vers l'innovation**
- » **Volonté du milieu municipal de jouer un rôle « actif » dans les projets d'énergies renouvelables**
- » **L'acceptabilité sociale est toujours priorisée dans nos démarches**
- » **Historique reconnue de collaboration régionale exemplaire**



Origine de Courant collectif

- » En 2023, plusieurs entreprises ont exprimé leur intérêt à développer un parc éolien sur le territoire de la MRC
- » La MRC a choisi de faire un moratoire et de réfléchir sur le besoin et l'approche en ayant comme prémissse l'acceptabilité sociale
- » Créer une démarche



Accompagnement : mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ)



- » Évaluer les structures de gouvernance
- » Sensibiliser les élus sur les différentes formes d'énergies renouvelables
- » Définir les étapes nécessaires à la réalisation d'un partenariat communautaire/privé
- » Structurer en amont un projet d'énergie éolienne en priorisant l'acceptabilité sociale et la rentabilité pour la communauté



Création de :

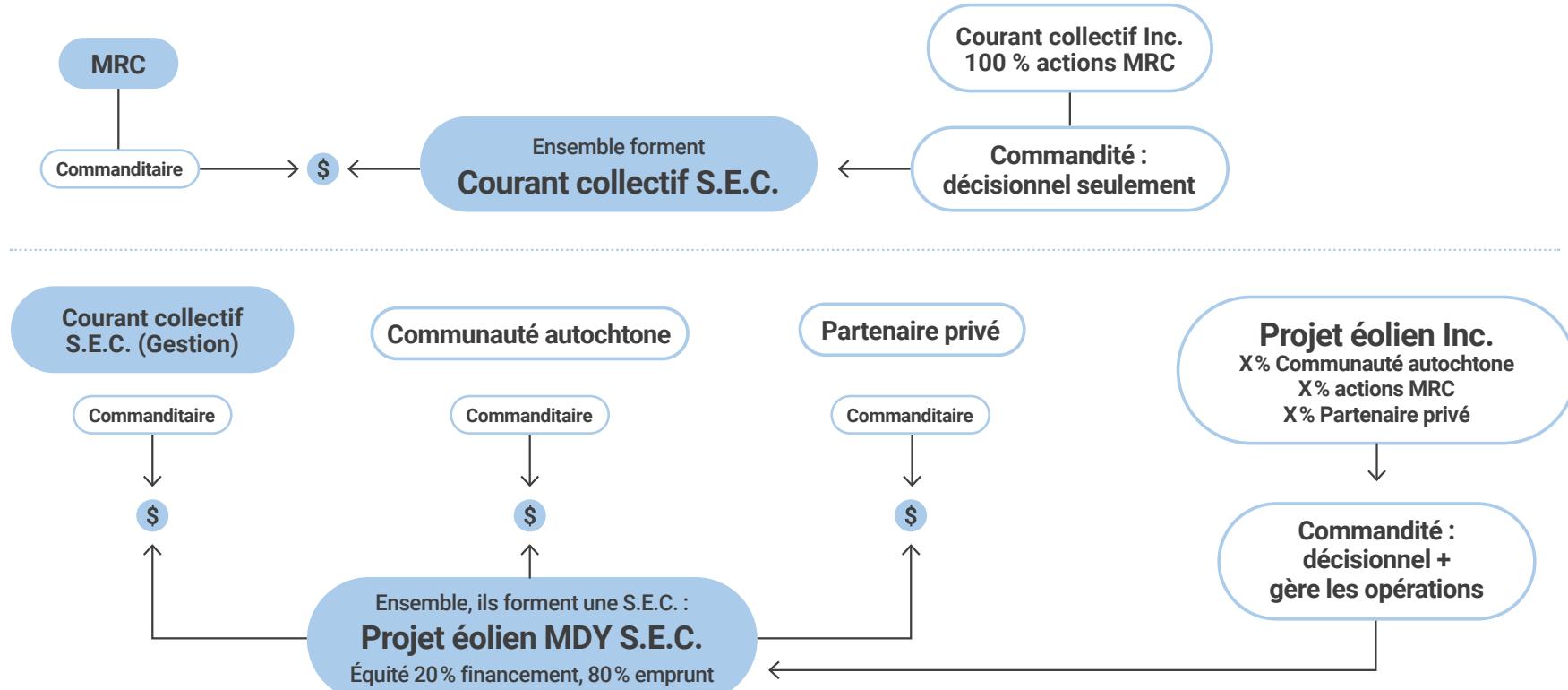
L'énergie nous unit

courant
collectif

- » Terme plein de sens pour un projet communautaire développé par sa communauté pour sa communauté
- » Créer les conditions pour mettre en place un modèle de gouvernance sous la forme d'une Société d'économie en commandite (SEC)



Société d'économie en commandite (SEC)



Structure de gouvernance — Principes

» **Leadership communautaire :**

La MRC exerce un leadership pour la « mise en œuvre » et restera un partenaire à part entière en association avec un partenaire privé qui sera responsable de la « mise en place »

» **Les retombées doivent tenir compte de l'impact sur le milieu**

» **Tenir compte de l'implication des communautés autochtones**



Consultants externes

- » **Table Ronde Participation publique :**
 - Animation et encadrement de la démarche
- » **Groupe Cocoriko**
 - Plateforme de consultation en ligne
- » **Cégep de Jonquière**
 - 9 fiches thématiques sur les différents modes d'énergies renouvelables



Notre démarche

- » **14 rencontres et ateliers**
 - Population en général
 - Groupes d'intérêts (étudiants, ainés, agriculteurs, organismes de santé publique et environnement)
- » **Consultations en ligne**
- » **Entrevues avec 15 intervenants de MRC**
 - Leçons apprises dans le contexte de développement de parcs éoliens

ENVIRON 1000 PERSONNES RENCONTRÉES AU TOTAL



Contenu des présentations publiques

- » **L'avenir des énergies renouvelables sur le territoire de la MRC Marguerite-D'Youville**
 - Le rôle que devrait jouer la MRC dans le développement des énergies renouvelables
- » **L'utilisation du territoire et la cohabitation des usages**
 - Endroits potentiels à considérer et ceux à éviter
- » **Inconvénients et bénéfices pour la communauté**



Définition du cheminement préliminaire du projet

- » Rédaction d'un plan d'affaire
- » Adoption d'une entente de participation intermunicipale (déclaration de compétence par la MRC)
- » Définir une entente de partenariat type communautaire/privé
- » Étude du cadre de référence et de l'appel d'offres précédent d'Hydro-Québec



En soutien à la démarche

- » **Création d'un comité directeur**
- » **Création d'un comité sur l'acceptabilité sociale**
- » **Réflexion sur la structure juridique**
- » **Adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI)**
- » **Mandat pour la rédaction d'un contrat d'octroi d'option (COO)**
- » **Mandat pour la collecte de mesures de vents**



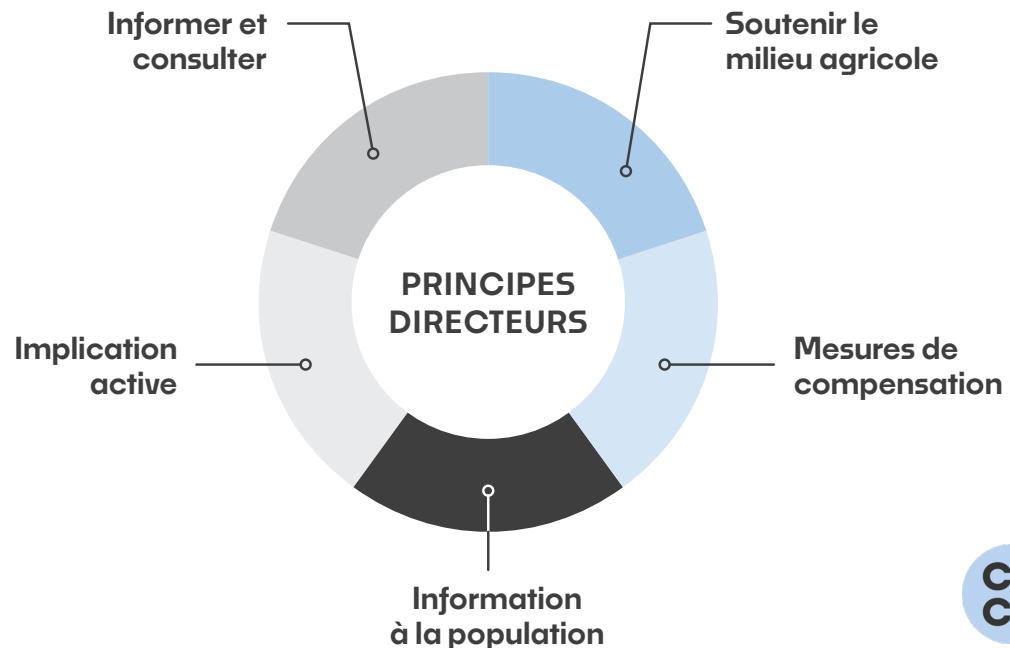
Ce qui en découle

- » **Plusieurs constats suite à la consultation : ces constats sont de type général ou spécifique à l'éolien**
 - Nécessité de fournir davantage d'informations techniques, environnementales et économiques et poursuivre l'information/consultation au fur et à la mesure de l'avancement du projet
 - Nécessité que la MRC ait un rôle actif dans le projet
- » **Retombée indirecte**
 - Crédit d'un programme de formation d'AEC en Optimisation énergétique offert par le Cégep de Jonquière sur notre territoire (Sainte-Julie)



La MRC annonce son intention de débuter la préparation d'un projet éolien (décembre 2024)

Principes directeurs qui guideront la démarche



Défis immédiats

- » Définir une cohabitation entre un projet éolien et le système de transport et de navigation aérienne
- » Convenir d'une entente de participation avec les communautés autochtones
- » Sécuriser le foncier par la signature de contrats d'octroi d'option

2025

JANVIER À SEPTEMBRE 2025

- » Demandes d'autorisations à Transport Canada et NAV Canada
PRISE DE DÉCISION SI POURSUITE DU PROJET
- » Discussions avec la communauté autochtone
- » Développement d'indicateurs d'acceptabilité sociale
- » Mise sur pied d'un comité de suivi avec des représentant-es de la communauté

NOTE IMPORTANTE :
À compter d'avril 2025, l'échéancier est à titre indicatif seulement.

AVRIL 2025 À DÉCEMBRE 2026

- » Analyse du potentiel réel de vent sur le territoire avant de passer aux prochaines étapes
PRISE DE DÉCISION SI POURSUITE DU PROJET
- » Recensement des contraintes techniques, environnementales et législatives (études de vent, simulation des impacts sur la faune et la flore, ingénierie préliminaire pour les routes, raccordements électriques, etc.)
PRISE DE DÉCISION SI POURSUITE DU PROJET
- » Recensement des terrains pouvant accueillir des éoliennes et discussions avec les propriétaires de ces terrains

JUIN À NOVEMBRE 2025

- » Discussions avec des promoteurs éoliens et sélection d'un promoteur
- » Choix d'un modèle de gouvernance
- » Élaboration d'un modèle de partenariat avec un promoteur
- » Élaboration du montage financier
- » Développement d'un projet par le promoteur et la MRC

2027

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET PRÉLIMINAIRE
ENVIRON 3 MOIS

- » Présentation du projet préliminaire à la population, aux parties prenantes concernées et aux citoyen-ne-s des zones concernées
- » Consultation sur le projet préliminaire :
 - Portes ouvertes avec les entités gouvernementales concernées
 - Ateliers dans la communauté (secteurs cibles / milieu agricole, grand public)
 - Ateliers avec les organismes environnementaux
 - Outils ciblés pour mobiliser tous les groupes de la population (jeunesse, famille, aînés, communautés culturelles, nouveaux arrivants, etc.)
 - Consultation en ligne
- » Ajustements au projet préliminaire en prenant en considération les résultats de la consultation publique

En conclusion

- » L'initiative de réflexion sur les énergies renouvelables menée dans le contexte de Courant collectif attire l'attention d'autres MRC et est reconnue par plusieurs organisations comme étant novatrice et très pertinente afin de consulter la population en amont de tout projet d'énergies renouvelables et plus spécifiquement d'un projet de parc éolien.
- » La MRC discutera dans les prochains mois avec les promoteurs éoliens intéressés et ultimement choisira un ou des partenaires partageant les mêmes valeurs afin de collaborer dans le développement d'un projet.
- » En un mot, on assume notre leadership.



L'énergie nous unit

courant
collectif

courantcollectif.quebec

Pour accéder
au site Web :

